

# Compte-rendu de la réunion

## du Conseil Municipal

du 20 avril 2011

### 1) Affectations des résultats 2010

#### Budget principal

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010 présente un excédent de 1 120 190.40 €.

Il est rappelé que le budget de l'exercice 2010 prévoyait un autofinancement de la section d'investissement de 560 102.56 € (besoin réel en autofinancement 1 197 001.55 €).

Un excédent sur les budgets annexes a permis de différer le recours à l'emprunt (cf. : budget consolidé du Compte Administratif).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Primitif 2011, le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010 comme suit :

- report en section de fonctionnement 320 190.40 €,
- virement à la section d'investissement 800 000.00 €.

#### Budget assainissement

Le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2010 présente un excédent de 82 557.37 €.

Il est rappelé que le budget de l'exercice 2010 prévoyait un autofinancement de la section d'investissement de 87 556.38 €.

La section d'investissement de l'exercice 2010 présente un excédent de 157 839.55 €.

Considérant les dépenses engagées pour l'exercice 2011.

Les élus de Bréal Autrement décident de s'abstenir considérant que les travaux d'extension de la station d'épuration doivent être supportés par le budget principal et non par le budget assainissement.

M. le Maire rappelle la réglementation pour Bréal (Commune de 5 000 habitants) ; tout ce qui concerne les travaux d'assainissement font l'objet d'un budget annexe (M49) et c'est l'usager raccordé au réseau collectif qui paie (surtaxe et taxe d'assainissement incluses dans la facture d'eau).

Le Conseil Municipal par 22 voix "pour" décide d'affecter au Budget Primitif 2011, le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :

- virement à la section d'investissement 82 557.37 €.
- report en section d'investissement 157 839.55 €.

### 2) Vote des taux 2011

Les élus de Bréal Autrement votent contre l'augmentation des taux, considérant que petit à petit ces augmentations se retrouvent en report d'année en année n'ayant pas de contrepartie en dépense et qu'aucun crédit n'est inscrit pour les travaux d'extension d'école.

M<sup>me</sup> DEMAY apporte des précisions : seule l'extension cantine est à prévoir compte tenu du nombre croissant de rationnaires ; en classe, il n'y a pas de besoins urgents.

Le Conseil Municipal par 22 voix "pour" fixe les taux suivants pour l'année 2011 :

Taxe	Taux 2010	Taux 2011 (prévision)	%
T.H.	15.30	15.38	0.5
T.F.B.	13.87	13.94	0.5
T.F.N.B.	40.85	41.06	0.5

### 3) Subventions aux associations - versement complémentaire

M<sup>me</sup> Marie-Daisy LE PENNEC, étant personnellement concernée par cette affaire, quitte la séance.

Depuis le vote des subventions la situation financière difficile de deux associations mérite de prévoir un versement complémentaire.

Le Conseil Municipal, par 21 voix "pour", décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 7 399.56 € à l'Association "Nos Chérubins" de Morddles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention complémentaire de 1 300 € à l'Association "J.A. Section Basket" pour la prise en charge des grands déplacements de l'équipe Séniors Féminine.

### 4) Crédits alloués aux Ecoles Primaires et Maternelles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'inscription au budget principal 2011 des crédits suivants :

<b>Ecole Maternelle Publique Pierre Leroux</b>		
<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
6067	<b>Fournitures scolaires</b> (30.98 €/enfant) 30.98 € X 153	4 739.94 €
6067	<b>Fournitures scolaires : matériel pédagogique</b> 353.58 € par classe X 5	1 767.90 €
6574	<b>Subvention à l'APE :</b> * <b>Activités Extrascolaires</b> (10.50 €/enfant) 10.50 € X 153 * <b>Arbre de Noël</b> (2.21 €/enfant) 2.21 € X 153 En fonction des effectifs de la rentrée de septembre 2011 et en cas de dépassement, les crédits supplémentaires pour l'Arbre de Noël seront pris à la rubrique divers de la délibération n° 2011/1702/8 "Subventions aux associations pour 2011".	1 606.50 €  338.13 €

<b>Ecole Primaire Publique Pierre Leroux</b>		
<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
6067	<b>Fournitures scolaires</b> (30.98 €/enfant) 30.98 € X 212	6 567.76 €
6067	<b>Fournitures scolaires : matériel pédagogique</b> 353.58 € par classe X 9	3 182.22 €
6574	<b>Subvention à l'APE :</b> * <b>Activités Extrascolaires</b> (10.50 €/enfant) 10.50 € X 212	2 226.00 €

<b>Ecole Privée Jeanne d'Arc</b>		
<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
6067	<b>Fournitures scolaires</b> (30.98 €/enfant) 30.98 € X 240	7 435.20 €
6574	<b>Subvention : contrat d'association</b> Y compris les dépenses "matériel pédagogique" conformément au contrat d'association (uniquement les enfants de Bréal) * Maternelle : 1 063.57 € X 94 * Primaire : 379.62 € X 126	99 975.58 € 47 832.12 €
6574	<b>Subvention à l'AEPEC :</b> * <b>Activités Extrascolaires</b> (10.50 €/enfant) 10.50 € X 240 * <b>Arbre de Noël</b> (Ecole Maternelle : 2.21 €/enfant) 2.21 € X 100 En fonction des effectifs de la rentrée de septembre 2011 et en cas de dépassement, les crédits supplémentaires pour l'Arbre de Noël seront pris à la rubrique divers de la délibération n° 2011/1702/8 "Subventions aux associations pour 2011".	2 520.00 €  221.00 €

## **5) Provisions pour risques et charges**

Les élus de Bréal Autrement, étant personnellement concernés par cette affaire, quittent la séance.

Considérant que les dotations aux provisions pour risques afférents aux litiges et contentieux sont constituées lorsqu'une première décision de justice rend probable le risque de mise à la charge de la commune d'une dépense,

Considérant que le Conseil Municipal doit déterminer de manière sincère le montant de la provision en fonction du risque estimé et l'inscrire au budget primitif,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la requête de l'Association Bréal Autrement (réf n° 11NT00806) de condamner la Commune de Bréal-sous-Montfort à 1 500 € au titre des frais exposés et non compris dans les dépens (500 € provisionné) et de la requête de M. Roger RIBAUT et les autres "annulation point 5 de la délibération du 11.09.08 (dossier n° 0805202-4)" de condamner la Commune de Bréal-sous-Montfort à 1 500 € au titre des frais irrépétibles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à provisionner la somme de 2 500 € jusqu'au règlement de ces affaires.

## **6) Budgets primitifs 2011**

Le Conseil Municipal adopte le budget principal par 22 voix "pour", les élus de Bréal Autrement votent "contre" considérant que l'extension de la station d'épuration en tant qu'équipement public devrait figurer dans les opérations d'investissement du budget principal (M. le Maire rappelle que c'est illégal).

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget lotissement "Les Frêches II".

Le Conseil Municipal adopte le budget assainissement par 22 voix "pour", M<sup>me</sup> LORY-BERCHOT et M. RIBAUT (et le pouvoir de M. DUFRAIGNE) votent "contre", M<sup>me</sup> VANSTEENE et M. GEFFROY s'abstiennent considérant que les travaux devaient être réalisés par la SAUR (cf Art 1-3 du contrat d'affermage).

Les comptes sont en équilibre pour un montant global de :

### **Budget principal et budgets annexes**

<b>Section</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Budget principal	4 443 633.40 E	4 443 633.40 E	5 025 123.00 E	5 025 123.00 E
Les Frêches II	997 994.23 E	997 994.23 E	7 613.89 E	7 613.89 E
Assainissement	145 000.00 E	145 000.00 E	2 017 596.55 E	2 017 596.55 E
<b>Budget consolidé</b>	<b>5 586 627.63 E</b>	<b>5 586 627.63 E</b>	<b>7 050 333.44 E</b>	<b>7 050 333.44 E</b>

## **7) Budget principal - durée d'amortissement de deux articles**

Depuis l'utilisation par les services de la Trésorerie du logiciel Hélios, certaines imputations sortent en anomalie pour amortissement non réalisé. La Commune réalise des plantations de nouveaux massifs (6 biens concernés) et est propriétaire d'un immeuble de rapport (1 bien). Il est nécessaire de les amortir.

Afin d'apurer, les biens présents au bilan, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la durée d'amortissement pour les plantations à 15 ans et celle pour les immeubles de rapport à 20 ans.

## **8) Complexe Sportif Colette Besson - modification du traçage des lignes de basket - demande de subvention**

L'équipe de basket féminine de la JA Section Basket évolue en excellence régionale. Afin de répondre aux exigences de la Fédération de Basket, nous sommes dans l'obligation de procéder à une modification du traçage des lignes de basket (raquette) dans notre Complexe Sportif (salle bleue). Le montant de ces travaux s'élève à 2 000 € et la Commune est susceptible de recevoir une aide du Centre National pour le Développement du Sport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Maire à solliciter cette demande de subvention.

### **9) Travaux de viabilisation du lotissement "Les Frêches II" - avenant de transfert**

Monsieur le Maire rappelle que la Société SAS ECTP de Montreuil-le-Gast est titulaire du marché de travaux de viabilisation du Lotissement "Les Frêches II" (réunion du 11.09.2008). Cette société a changé d'identité, elle se dénomme "SARL SOCIETE NOUVELLE ECTP". Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Maire à signer toutes pièces administratives et comptables y compris l'avenant de transfert.

### **10) Bail d'occupation précaire - parcelle section Z.P. n° 208**

La Commune est propriétaire d'une parcelle de terre agricole section ZP n° 208 au lieu-dit "Le Breil" d'une superficie de 1ha62a47ca. Cette réserve foncière devra dans les projets départementaux de suppression des points noirs de la voie départementale Bréal-Bruz (au lieu-dit Les Nouettes) être cédée au département. Elle était par bail précaire louée à M. Marcel JEHANNIN domicilié au lieu-dit "Les Nouettes" à Bréal. Ce dernier ayant cessé d'exploiter, il y a lieu de désigner un nouvel attributaire du bail précaire.

Deux candidats se sont fait connaître :

- M. Alain JOUANOLLE, domicilié au lieu-dit "Le Chesnot",
- M. Gérard JEHANNIN, domicilié au lieu-dit "Le Fougeray".

L'autorisation d'exploiter par le préfet a été accordée à M. Gérard JEHANNIN et refusée à M. JOUANOLLE.

M. GEFFROY souligne le travail fait lors du remembrement de la commune pour créer des "îlots de culture" afin de favoriser les regroupements de terres et souhaite que la Commune loue à la personne qui a l'autorisation d'exploiter les terres voisines.

Une suspension de séance de 3 minutes à 22h 35 a été acceptée à la demande des élus de Bréal Autrement.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal au vote à bulletin secret la question suivante : "le Conseil Municipal donne-t-il l'autorisation à M. Gérard JEHANNIN d'exploiter la parcelle communale section ZP n° 208 et d'autoriser le Maire à signer le bail précaire ?"

Le Conseil Municipal, par 14 voix "refuse" cette autorisation (12 voix "pour" et 1 abstention).

### **11) Enquête publique - restructuration d'un élevage laitier, d'un élevage porcin et mise à jour du plan d'épandage - Elevages situés aux lieux-dits "La Basse Grillonnais" à Mordelles et "Le Plessis" à Cintré**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique est en cours du 4 avril au 6 mai 2011 sur la demande présentée par le Gérant du GAEC DES OLIVIERS en vue d'être autorisé à restructurer un élevage laitier, un élevage porcin et mettre à jour le plan d'épandage situé au lieu-dit "La Basse Grillonnais" à Mordelles et "Le Plessis" à Cintré.

La Commune de Bréal-sous-Montfort est concernée par le plan d'épandage et le rayon d'affichage pour les secteurs : Les Perrières, La Rue, Trébermel, Le Petit Valet, La Provostais, Les Communs, La Vallée Goguette et La Dénetais.

La capacité de stockage est suffisante pour le troupeau 642 m<sup>2</sup> de fumière et 1 058 m<sup>3</sup> utiles de fosse.

Considérant l'inquiétude suscitée par ces épandages sur les terres dans les années futures, MM<sup>mes</sup> DEMAY, LE PENNEC, LORY-BERCHOT, M. RIBAUT, le pouvoir de M. DUFRAIGNE et M<sup>me</sup> VANSTEENE se sont abstenus.

Le Conseil Municipal, par 21 voix "pour" donne un avis favorable à la demande d'autorisation.

### **12) Travaux assainissement - "Le Clos Couët"**

M. BERTHELOT, étant personnellement concerné dans cette affaire, quitte la séance.

Suite à l'aménagement du lotissement "Le Clos Couët", une extension du réseau d'assainissement collectif a été réalisée.

Le remboursement des frais occasionnés pour les raccordements au réseau d'assainissement font l'objet d'une participation (cf art. L2224-12-2 du CGCT).

La Commune est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux, suivant des modalités à fixer par délibération du Conseil Municipal.

Dans l'état actuel des négociations avec les propriétaires riverains, ils proposent un financement de ces travaux par une participation de 2 000 € pour chaque propriétaire riverain de cette extension (6 parcelles concernées).

Les élus de Bréal Autrement votent "contre".

Le Conseil Municipal, par 22 voix "pour" autorise les participations de 2 000 € pour chaque propriétaire riverain de cette extension pour cette opération ponctuelle.

**13) Préparation de la Rentrée Scolaire 2011**

M<sup>me</sup> Marie-Françoise DEMAY, Adjointe aux Affaires Scolaires, donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Inspecteur d'Académie du 8 avril 2011 concernant une affectation d'un emploi à l'Ecole Maternelle Publique pour la rentrée 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette ouverture de classe à l'Ecole Maternelle Pierre Leroux pour la rentrée 2011.

**14) Transports scolaires - délégation de compétences du Conseil Général à la Commune**

Le Conseil Municipal, accepte à la majorité, par 25 voix "pour" et 1 "abstention" (M. RIBAULT) la délégation de compétences du département pour l'organisation du service régulier à l'intention des élèves pour la desserte des établissements scolaires de Bréal-sous-Montfort.

**15) Syndicat des Eaux de Lillion - convention de mandat remplacement poteaux incendie**

Il est proposé au Conseil Municipal une convention entre le Syndicat des Eaux de Lillion et la Commune de Bréal-sous-Montfort pour le suivi du remplacement des poteaux d'incendie sur le territoire de la Commune.

Ce service est gratuit et permet à la Commune de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'achat des poteaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat des Eaux de Lillion.

Affiché à la porte de la Mairie,

Le 23 avril 2011

Le Maire,

J. DURAND